

Rapport de minorité

Examen du préavis municipal 7/19 "Demande de crédit de CHF 84'000 pour la réalisation d'une étude sur la mobilité électrique"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad-hoc chargée d'examiner le préavis cité en titre s'est réunie à deux reprises dans la composition suivante :

Président : M. Yves Dijamatovic
Membres : Mme Nathalie Dubuis, MM. Laurent Mouvet (excusé lors de la 2^{ème} séance), Laurent Beyeler (rapporteur de majorité), Rémy Pache (rapporteur de minorité)

La Municipalité était représentée par Mme Cécile Theumann, accompagnée de M. Thierry Chanard du bureau GEA Vallotton et Chanard SA lors de la 2^{ème} séance.

Objet

Suite à la prise en considération immédiate par le Conseil communal et au renvoi du postulat "Saint-Sulpice en route pour l'automobile individuelle électrique" à la Municipalité le 20 février 2019, cette dernière a pris la décision de faire appel à un mandataire pour répondre au postulat. Ce mandat est l'objet du présent préavis 7/19.

Considérations

Lors de la discussion sur la prise en considération, il avait été relevé que le sujet était vaste, peut-être trop. La Municipalité a toutefois pris la décision de l'élargir encore dans sa demande de crédit. En effet, en page 3 du PM, chap. 3, en bas de page, il est écrit "Ce travail s'orientera sur deux axes [...] 2. Diminuer le nombre de véhicules individuels privés en encourageant le transfert modal [...] ou des solutions alternatives". Dans le contexte actuel où l'augmentation du trafic sur le réseau communal, la rue du Centre en particulier, est l'objet de nombreuses réflexions et discussions, ce 2^{ème} axe de travail est judicieux. Mais force est de constater qu'il ne découle pas directement de l'arrivée de nombreuses voitures électriques dans le parc automobile des serpelious.

Lors de la 1^{ère} séance de commission, plusieurs commissaires doutaient qu'une démarche participative avec nos concitoyens quant aux attentes de ceux-ci au sujet de leur mobilité électrique puisse être pertinente. En effet seule une très petite minorité est exposée aujourd'hui à ce type de véhicules. La majorité n'a donc ni l'expérience ni le recul nécessaire. Pour faire un parallèle, ce serait comme avoir demandé aux utilisateurs des "Natels" B et C il y a 20 ans ce qu'ils imaginaient comme appareils futurs.

Toujours lors de la 1^{ère} séance, il est apparu que plusieurs documents publics ¹ publiés sur le site de l'Etat de Vaud, thème Environnement / Energie, traitaient du sujet. Ces documents n'étant pas connus de la Municipalité au moment de l'appel d'offre, la question de savoir si leur existence était susceptible de modifier le contenu de l'étude du bureau retenu s'est posée. En l'absence de réponse en séance, la commission a suspendu ses travaux sans prendre de décision.

Lors de la 2^{ème} séance, la présence de M. Chanard a été bénéfique. Il a levé nos doutes quant à la démarche participative. Car il est clair pour lui que cette démarche se ferait uniquement en lien avec la question de la réduction du trafic individuel, sans lien avec la question de la mobilité électrique. Il a également indiqué qu'au-delà des considérations et recommandations assez générales des documents publics cités, la stratégie communale et le plan d'actions, délivrables de son étude, donneraient des réponses et recommandations spécifiques à notre commune.

¹ "La mobilité électrique dans les communes", "Electromobilité en Suisse romande" et "Planification stratégique de l'infrastructure de recharge publique vaudoise" sur la page <https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/mobilite-electrique/>

Au moment de la prise de décision de la commission, la majorité des membres présents a invoqué le mauvais timing ainsi que les coûts engendrés pour recommander le rejet du préavis par notre Conseil. Ce qui n'est pas l'avis du soussigné, rapporteur minoritaire et seul d'un avis différent, qui exprime ses conclusions de la manière suivante:

Conclusions

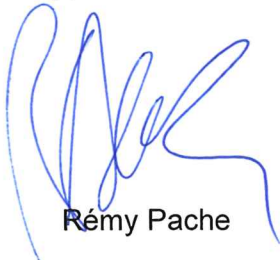
Les impératifs de réduction de notre dépendance au pétrole et de réduction des émissions de CO₂ obligent notre société à trouver des alternatives à la voiture traditionnelle à moteur thermique. La voiture électrique est une réponse. Même si la part des transports collectifs peut encore progresser, il paraît plausible que le transport individuel va perdurer. Il suffit de voir à ce sujet tous les constructeurs automobiles qui s'orientent vers la voiture électrique, il est vrai bien après les pionniers. Mais le virage est pris sans qu'on puisse imaginer un arrêt ou un retour en arrière.

Il n'y a pas urgence et un postulat ne demande qu'un rapport sur un sujet donné. Mais gouverner c'est prévoir. Et ce n'est pas un hasard si des offices fédéraux et cantonaux relaient aux communes des premiers rapports sur le sujet. La mise en place d'infrastructures importantes ne fait pas du jour au lendemain.

S'agissant des coûts d'infrastructures à terme pour notre commune, bien malin qui pourrait articuler un chiffre. Mais, en faisant le parallèle avec les voitures à moteurs thermiques, on peut penser que les fabricants, les producteurs, les distributeurs d'énergie, les autres partenaires (et peut-être les utilisateurs) assumeront l'essentiel de ces coûts. Les collectivités publiques traitant pour l'essentiel les voies de circulation comme c'est le cas aujourd'hui.

Pour permettre à la Municipalité de répondre à ces questions de la meilleure manière possible, le soussigné accepte le préavis municipal tel que présenté et invite le Conseil communal à en faire de même.

Le rapporteur minoritaire



Rémy Pache

Saint-Sulpice, le 12 septembre 2019